



# Le journal de L'ADMINISTRATEUR



VICTOR FARINHA  
Administrateur Salarié  
CFE-CGC Groupe La Poste

DEPUIS DES ANNÉES, LA POSTE ASSURE AVEC FIERTÉ SES 4 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC (MSP). MAIS AUJOURD'HUI, LE PACTE SEMBLE ROMPU. D'UN CÔTÉ, L'ÉTAT FRANÇAIS REFUSE DE PAYER LE COÛT RÉEL DE CES MISSIONS. DE L'AUTRE, L'EUROPE PRÉPARE UNE DÉRÉGULATION MASSIVE AVEC LE « DELIVERY ACT ». LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE, PAR LES VOIX DE SA PRÉSIDENTE, DE SON VICE-PRÉSIDENT ET DE SON ADMINISTRATEUR, A ÉTÉ AUDITIONNÉE LE 21 JANVIER 2026 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS LE CADRE DE LA MISSION D'INFORMATION SUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE AVEC LES DÉPUTÉS : M. JEAN-RENÉ CAZENEUVE, RAPPORTEUR ET M. JACQUES OBERTI, RAPPORTEUR.

## Une sous-compensation structurelle préoccupante

Le constat est alarmant :

- 1,1 milliard d'euros** : C'est le reste à charge pour La Poste après les compensations insuffisantes de l'État.
- 110 millions d'euros** : C'est le montant total des coupes prévues dans le projet de Loi de Finances (PLF 2026), dont 50 millions sur le seul Service Universel Postal.
- Menace européenne** : Le projet de « Delivery Act » risque de brader notre modèle social au profit de la concurrence low-cost.

**La CFE-CGC refuse de voir La Poste sacrifiée sur l'autel de l'austérité et de la dérégulation !**

## Le bilan de la sous-compensation en 2024

- Service Universel Postal (SUP)** : Une présence 6 jours sur 7 partout en France. Le coût net est de 1,17 milliard d'euros\*, mais l'État ne verse que 500 millions d'euros. Résultat : 670 millions d'euros de perte sèche pour La Poste.



- Distribution de la Presse** : Une mission essentielle pour la démocratie plus encore à l'heure des fake news facilitées par les IA génératives et agentiques.

L'État a drastiquement réduit sa part, ne compensant que 43 millions d'euros pour un coût de 188 millions. **Reste à charge** : 145 millions d'euros\*. Ce déficit se creuse mécaniquement avec la baisse du courrier.

- Accessibilité Bancaire** : Le Livret A pour tous à La Banque Postale. Malgré un coût de 435 millions d'euros, la compensation n'est que de 287 millions. LBP doit éponger 148 millions d'euros. Ce déficit est amplifié mécaniquement avec la baisse de fréquentation des bureaux de poste.

- Aménagement du Territoire** : Maintenir 17 000 points de contact, notamment en zone rurale. 130 millions d'euros restent à la charge du Groupe.

Ces déséquilibres sont financés par les fonds propres du Groupe, contribuant à un endettement qui atteint désormais 4 milliards d'euros.

**La Poste doit puiser dans ses propres fonds et porter sa dette pour pallier la défaillance de l'État...**

Cette trajectoire interroge la soutenabilité à moyen terme.

## L'État étrangle nos missions en 2026 !

Le PLF 2026 marque un désengagement sans précédent.



Alors que La Poste garantit le lien social, avec par exemple les Maisons France Service, Pronote l'ETG,... le Gouvernement réduit les dotations :

- **Service Universel Postal (SUP) :** Déjà sous-compensé (perte de 670 M€/an), il subit une nouvelle coupe de **50 millions d'euros**. Comment maintenir une qualité de service à J+3 et une présence 6j/7 dans ces conditions ?
- **Aménagement du Territoire :** Le budget pour nos 17 000 points de contact est amputé de **52 millions d'euros**. C'est une menace directe pour nos bureaux de poste et la présence postale en zone rurale.
- **Distribution de la Presse :** Une réduction de **8 millions d'euros** supplémentaires vient fragiliser cette mission pourtant vitale pour la démocratie.

Les 4 missions de service public sont le socle de notre utilité sociale, mais elles sont devenues un fardeau financier insupportable faute de financement honnête.

**Une coupe budgétaire injustifiable** : Le projet prévoit de raboter de **50 millions d'euros** la dotation déjà insuffisante du Service Universel Postal.

## Pourquoi c'est inacceptable pour la CFE-CGC?

- **Mépris des engagements** : Le contrat d'entreprise 2023-2027 prévoyait une stabilité de la dotation. L'Etat renie sa propre signature.

- **Mise en danger du Groupe** : En amputant nos ressources, l'Etat force La Poste à accélérer les réductions de coûts, menaçant directement l'emploi et nos conditions de travail.

- **Paradoxe législatif** : Le SUP vient d'être renouvelé pour 10 ans à La Poste (à partir de 2025). On nous demande de faire plus (et mieux), avec toujours moins de moyens

**Pour la CFE-CGC, cette réduction de 50 millions est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. On ne peut pas financer le service public avec seulement de la bonne volonté, l'Etat ne peut pas demander « toujours plus » aux postiers tout en finançant « toujours moins ».**

Il existe donc une tension manifeste entre les engagements juridiques de long terme et les arbitrages budgétaires annuels.

La conséquence est connue : en l'absence de compensation intégrale, l'effort se reporte mécaniquement sur la performance interne, les coûts, l'organisation et, in fine, les conditions de travail.

## Enjeux européens et concurrence internationale

### Le Tsunami International Delivery Act et Colis Chinois

Le modèle de La Poste est attaqué sur tous les fronts, y compris au niveau européen et international.

1. **Le « EU Delivery Act »** : Danger de dérégulation La Commission Européenne prépare pour 2026 un nouveau cadre réglementaire. Sous couvert de « modernisation », le Delivery Act fait peser un risque majeur :

- **L'Affaiblissement du Service Universel** : La tentation de réduire les obligations de distribution pour favoriser la concurrence

- **Pression sur le modèle social** : En favorisant les plateformes de livraison, l'Europe encourage un modèle de travail précaire face au statut et modèle social de postier.

**La CFE-CGC** défend une position claire : toute évolution réglementaire doit garantir des standards sociaux homogènes et préserver la réalité du service universel

### 2. Taxation des colis chinois : Un rééquilibrage indispensable mais complexe

L'explosion des plateformes chinoises (plus de 6,5 milliards de colis par an en Europe !) est un « péril vital » pour notre commerce et notre environnement.



**En Riposte** : L'Europe valide une taxe de 3 € (dès juillet 2026) et la France prévoit une redevance de 2 € à 5 € par colis. L'Italie l'expérimente déjà ...

**Le point de vigilance CFE-CGC** : Si nous soutenons la lutte contre la concurrence déloyale, nous refusons que La Poste devienne le percepteur gratuit de l'Etat ! Le traitement douanier et la collecte de ces taxes représentent une charge logistique immense qui doit être intégralement financée.



#### 4. La pérennité du modèle social :

Pas de transformation sans moyens. Les gains de productivité ne peuvent plus se faire au détriment de la santé des postiers.

**Le service public postal est un investissement pour l'avenir, pas un coût à éliminer !**

### Nos priorités

- **Exiger une compensation intégrale** des missions de service public conformément au principe d'équilibre économique.
- **Garantir la cohérence** entre les contrats pluriannuels et les lois de finances annuelles.
- **Défendre un cadre européen protecteur** des standards sociaux.
- **Assurer le financement intégral** des charges nouvelles liées aux dispositifs fiscaux sur les importations.
- **Préserver le modèle social** et la soutenabilité économique du Groupe.



### Conclusion

**Le service public postal n'est pas une variable d'ajustement budgétaire.**

Il constitue un investissement structurant pour la **cohésion territoriale, l'inclusion bancaire, le pluralisme démocratique et la continuité républicaine.**

**En tant qu'Administrateur de la CFE-CGC,** je continuerai à porter ces exigences au sein des instances de gouvernance : lucidité économique, cohérence juridique et défense déterminée du modèle social.



**SOUTENEZ LA CFE-CGC : POUR UN GROUPE LA POSTE FORT DANS UNE EUROPE SOCIALEMENT RESPONSABLE.**



# BULLETIN ADHESION 2026

Compléter le Bulletin d'Adhésion, l'autorisation de prélèvement et joindre obligatoirement un RIB

Vous bénéficiez de **66% de crédit d'impôt** sur le montant annuel de votre cotisation



Mme  M  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse perso : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email perso : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél Portable : \_\_\_\_\_

Identifiant RH : \_\_\_\_\_ Fonctionnaire  Salarié

Poste actuel : \_\_\_\_\_ Niveau de fonction : \_\_\_\_\_ Code régate : \_\_\_\_\_

Adresse pro : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email pro : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél portable pro : \_\_\_\_\_

Nom du CSE : \_\_\_\_\_

Représentant CFE-CGC : \_\_\_\_\_



Traitements des données personnelles : les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé par le responsable du traitement et seront conservées durant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à 3 ans après la fin de votre adhésion.

En adhérant à la CFE-CGC Groupe La Poste, j'accepte que les informations recueillies soient conservées dans ce fichier informatisé.

Je reconnais être informé(e) et avoir pris connaissance de la politique générale de confidentialité et de protection des données personnelles.

Je refuse que la CFE-CGC Groupe La Poste utilise mes données personnelles pour m'adresser ses informations syndicales.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, et à la loi «Informatique et Libertés» modifiée en juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à la CFE-CGC Groupe La Poste, 90 Rue Lafayette, 750009 Paris, ou cgclaposte@gmail.com, avec une copie de votre pièce d'identité.

## J'adhère à la CFE-CGC Groupe La Poste

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des conditions générales d'adhésion en vigueur à la date de la signature.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Montant cotisation 2026 (Tarif trimestriel)

Apprenti/Alternant *	1€ <input type="checkbox"/>	Groupe A	58€ <input type="checkbox"/>
III.1	31€ <input type="checkbox"/>	Groupe B/C	61€ <input type="checkbox"/>
III.2 / III.3	40€ <input type="checkbox"/>	Retraité	15€ <input type="checkbox"/>

\*Date fin apprentissage (Mois/année) : ...../20.....

Le premier trimestre d'adhésion sera prélevé au prorata temporis.

CRÉANCIER	
IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (IC)	FR 66 ZZZ 504 774
NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
CGC LA POSTE 90 Rue La Fayette 75009 PARIS	

DÉBITEUR	
NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR	
ADRESSE (n° et rue) :	
CP :	VILLE :
Pays :	

COMPTE À DÉBITER											
N° DE COMPTE IBAN	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
code BIC _____											
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, des droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.											

DATE :
SIGNATURE :

